

2022-07-069

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS
☎ 02 99 76 06 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 1^{ER} Juillet 2022 Présents : 14
Date d'affichage : 10 Juillet 2022 Pouvoirs : 3
Nombre de conseillers en exercice : 19 Votants : 17

L'an deux mille vingt deux, le sept juillet, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur DUVEL Jean Luc.

Etaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN,
Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Michèle
PAQUET, Yohann CHANTREL, Arnaud VOISINNE, Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN, Pierre Henri
GASDON

Étaient Absents Excusés : Aurélie LEGROS, pouvoir à Christine FERARD
Miguel LOYARTE, pouvoir à Marie Paule GILLOUARD
Fabienne GUILLOIS, pouvoir à Claudie BENARD
Maud PERREUL
André LUCAS

Bernard JACQUES a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DE LA MISE A JOUR DES COMMISSIONS

Jean Luc DUVEL explique que suite à la nouvelle répartition des fonctions dans l'exécutif
consécutif à la démission d'Aurélie LEGROS, les commissions doivent être mises à jour.
Christine FERARD souhaite intégrer la commission culture enfance jeunesse qui aura désormais
3 responsables :

- Bernard JACQUES pour la culture
- Claudie BENARD pour la jeunesse
- Christine FERARD pour le relais Petite enfance

Claudie BENARD explique que la commission éducation restaurant scolaire n'est pas assez
fournie et demande si une ou plusieurs person(s)ne(s) motivé(e)s pour intégrer la
commission. Arnaud VOISINNE propose sa candidature. Il est intégré dans la commission.

Les commissions sont mises à jour.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la mise à
jour des commissions :

Commissions	Responsable	Membres
Urbanisme - Centre bourg	Jean-Luc DUVEL	Gérard BEAUGENDRE Christine FERARD Miguel LOYARTE Yohann CHANTREL Michèle PAQUET Francoise MARTIN Jean Yves TALIGOT
Communication	Bernard JACQUES	Yohann CHANTREL Arnaud VOISINNE Claudie BENARD Christine FERARD Fabienne GUILLOIS Maud PERREUL Miguel LOYARTE Pierre Henri GASDON
Lotissement et ZA (Etudes) Lotissement et ZA (travaux)	Jean-Luc DUVEL	Gérard BEAUGENDRE Miguel LOYARTE Yohann CHANTREL Michèle PAQUET Pierre Henri GASDON Jean Yves TALIGOT
Finances	Christine FERARD	Gérard BEAUGENDRE Jean-Yves GARDAN Claudie BENARD Bernard JACQUES Arnaud VOISINNE Marie Paule GILLOUARD Aurélié LEGROS Françoise MARTIN
Education/ restauration scolaire	Claudie BENARD	Fabienne GUILLOIS Maud PERREUL Gérard BEAUGENDRE Arnaud VOISINNE Pierre Henri GASDON
Voirie - Assainissement- Environnement	Gérard BEAUGENDRE	Jean-Yves GARDAN Michèle PAQUET André LUCAS Suzanne DOURDAIN Arnaud VOISINNE Jean Yves TALIGOT Pierre Henri GASDON
Bâtiments communaux	Jean-Yves GARDAN	Gérard BEAUGENDRE Miguel LOYARTE Yohann CHANTREL Michèle PAQUET Arnaud VOISINNE Françoise MARTIN
Développement économique »	Jean Luc DUVEL	Pierre Henri GASDON Claudie BENARD Arnaud VOISINNE Fabienne GUILLOIS Miguel LOYARTE Yohann CHANTREL

Gestion du cimetière	Jean-Yves GARDAN	Suzanne DOURDAIN Jean Yves TALIGOT
Associations - Sports	Bernard JACQUES	Yohann CHANTREL Miguel LOYARTE Claudie BENARD Arnaud VOISINNE André LUCAS Marie Paule GILLOUARD Pierre Henri GASDON
Culture-jeunesse	Claudie BENARD Bernard JACQUES et Christine FERARD	Fabienne GUILLOIS Maud PERREUL Arnaud VOISINNE Bernard JACQUES Christine FERARD Aurélie LEGROS Marie Paule GILLOUARD Pierre Henri GASDON
Affaires Sociales	Marie-Paule GILLOUARD	Claudie BENARD Aurélie LEGROS Fabienne GUILLOIS Maud PERREUL Arnaud VOISINNE Françoise MARTIN
Tourisme - Camping - Etang	Jean Luc DUVEL	Suzanne DOURDAIN Yohann CHANTREL Claudie BENARD Arnaud VOISINNE
Groupe de travail "CEP"	Jean-Yves GARDAN	Miguel LOYARTE Gérard BEAUGENDRE Yohann CHANTREL Françoise MARTIN Bernard JACQUES
Groupe de travail "illuminations"	Jean-Yves GARDAN	Fabienne GUILLOIS Michèle PAQUET Miguel LOYARTE Pierre Henri GASDON
Groupe de travail "PCS" Plan Communal de Sauvegarde	Marie-Paule GILLOUARD	Christine FERARD Aurélie LEGROS Claudie BENARD Bernard JACQUES Arnaud VOISINNE
Commission Contrôle liste électorale		Suzanne DOURDAIN André LUCAS Maud PERREUL Jean Yves TALIGOT Françoise MARTIN

Jean Luc DUVEL, Maire, est membre de droit dans toutes les commissions

Au registre, sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean Luc DUVEL



2022-07-070

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS
☎ 02 99 76 06 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :	1 ^{ER} Juillet 2022	Présents :	14
Date d'affichage :	10 Juillet 2022	Pouvoirs :	3
Nombre de conseillers en exercice :	19	Votants :	17

L'an deux mille vingt deux, le sept juillet, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur DUVEL Jean Luc.

Étaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN,
Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Michèle
PAQUET, Yohann CHANTREL, Arnaud VOISINNE, Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN, Pierre Henri
GASDON

Étaient Absents Excusés : Aurélie LEGROS, pouvoir à Christine FERARD
Miguel LOYARTE, pouvoir à Marie Paule GILLOUARD
Fabienne GUILLOIS, pouvoir à Claudie BENARD
Maud PERREUL
André LUCAS

Bernard JACQUES a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : REFORME DE LA PUBLICITE DES ACTES

Jean Luc DUVEL dit que le 1er juillet 2022 entrera en vigueur la réforme des règles de
publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI,
introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

A compter de cette date, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun de
ces actes. Par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de
communes et les syndicats mixtes fermés peuvent choisir entre l'affichage, la mise à
disposition en version papier ou la publication électronique, en délibérant expressément sur ce
choix. A défaut de délibération au 1er juillet 2022, les actes concernés par la réforme seront
obligatoirement publiés par voie électronique.

Par ailleurs, les outils d'information du public sont modifiés dans un objectif d'harmonisation
des différents régimes applicables aux collectivités. Ainsi, le contenu du procès-verbal des
séances des conseils municipaux et communautaires est désormais expressément détaillé. Le
compte-rendu de ces séances est quant à lui supprimé et remplacé par une liste des
délibérations examinées en séance.

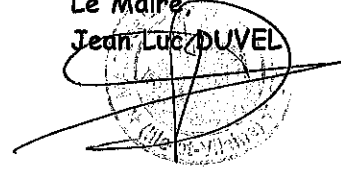
Le recueil des actes administratifs des collectivités territoriales est également supprimé.
Les modalités de tenue du registre des délibérations ont également été modifiées.

Après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention (JEAN YVES TALIGOT), le Conseil
Municipal décide la publication électronique des délibérations.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le
ID : 035-213500721-20220707-2022_07_070-DE

Au registre, sont les signatures.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL**



035
213500721-20220707-2022_07_070-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS
☎ 02 99 76 06 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 1^{ER} Juillet 2022 Présents : 14
Date d'affichage : 10 Juillet 2022 Pouvoirs : 3
Nombre de conseillers en exercice : 19 Votants : 17

L'an deux mille vingt deux, le sept juillet, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur DUVEL Jean Luc.

Étaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN,
Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Michèle
PAQUET, Yohann CHANTREL, Arnaud VOISINNE, Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN, Pierre Henri
GASDON

Étaient Absents Excusés : Aurélie LEGROS, pouvoir à Christine FERARD
Miguel LOYARTE, pouvoir à Marie Paule GILLOUARD
Fabienne GUILLOIS, pouvoir à Claudie BENARD
Maud PERREUL
André LUCAS

Bernard JACQUES a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Jean Luc DUVEL expose :

Le règlement intérieur du conseil municipal sera modifié pour tenir compte :

- De la fusion de la commission centre bourg et urbanisme (article 7)
- Du nombre de membres dans les commissions municipales (article 7)
- Les conséquences du décret du 7 octobre 2021 et le choix fait par le Conseil Municipal sur la publicité des délibérations (article 26)
- Suppression du compte rendu (article 27)

Le projet de règlement intérieur est modifié en séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Au registre, sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Jean Luc DUVEL



DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS
☎ 02 99 76 06 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :	1 ^{ER} Juillet 2022	Présents :	14
Date d'affichage :	10 Juillet 2022	Pouvoirs :	3
Nombre de conseillers en exercice :	19	Votants :	17

L'an deux mille vingt deux, le **sept juillet**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur DUVEL Jean Luc.

Étaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN,
Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Michèle
PAQUET, Yohann CHANTREL, Arnaud VOISINNE, Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN, Pierre Henri
GASDON

Étaient Absents Excusés : Aurélie LEGROS, pouvoir à Christine FERARD
Miguel LOYARTE, pouvoir à Marie Paule GILLOUARD
Fabienne GUILLOIS, pouvoir à Claudie BENARD
Maud PERREUL
André LUCAS

Bernard JACQUES a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET 2022 : APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

Christine FERARD explique que cette décision modificative a pour objet de prévoir la somme
nécessaire au paiement des travaux réalisés en eau pluviale urbaine. Il s'agit de compte de tiers
car réalisés pour le compte de Vitré Communauté qui dispose de la compétence eau pluviale
urbaine. Les dépenses seront retirées de l'attribution de compensation versée par Vitré
Communauté en fin d'année.

- en investissement de prévoir :
 - o recette : c/4582 : + 8 000 €
 - o dépense : - c/4581: + 8 000 €

Le montant total de la section investissement est équilibré en dépenses et en recettes à
1 805 154,49 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal est invité à approuver cette
décision modificative n°1 au BP principal de la commune.

Au registre, sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS
☎ 02 99 76 06 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :	1 ^{ER} Juillet 2022	Présents :	14
Date d'affichage :	10 Juillet 2022	Pouvoirs :	3
Nombre de conseillers en exercice :	19	Votants :	17

L'an deux mille vingt deux, le **sept juillet**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur DUVEL Jean Luc.

Etaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN,
Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Michèle
PAQUET, Yohann CHANTREL, Arnaud VOISINNE, Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN, Pierre Henri
GASDON

Étaient Absents Excusés : Aurélie LEGROS, pouvoir à Christine FERARD
Miguel LOYARTE, pouvoir à Marie Paule GILLOUARD
Fabienne GUILLOIS, pouvoir à Claudie BENARD
Maud PERREUL
André LUCAS

Bernard JACQUES a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Christine FERARD fait un point sur la situation des emplois et des effectifs au 30 juin 2022.
Elle présente aussi les évolutions globales à venir pour la rentrée avec la retraite pour
inaptitude physique de Gilles BOURGEAIS au 1^{er} juin, la fin du contrat de Tifenn BALLIDORO
(25/35eme), la nécessité de créer un poste d'adjointe d'animation (10/35eme) afin d'assurer la
garderie du matin et du soir, et d'accompagner et de donner à manger aux enfants au
restaurant scolaire de 12h à 13h20. De manière plus large, Mme FERARD présente les
évolutions de postes qui seront présentées au comité technique du 12 septembre et qui seront
délibérées en conseil municipal le 15 septembre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de créer un poste d'adjoint d'animation (10/35eme) à compter du 1^{er} septembre 2022
- d'approuver la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs au 30 juin 2022.

Au registre, sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean Luc DUVEL

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS
☎ 02 99 76 06 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 1^{ER} Juillet 2022 Présents : 14
Date d'affichage : 10 Juillet 2022 Pouvoirs : 3
Nombre de conseillers en exercice : 19 Votants : 17

L'an deux mille vingt deux, le **sept juillet**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur DUVEL Jean Luc.

Etaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN,
Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Michèle
PAQUET, Yohann CHANTREL, Arnaud VOISINNE, Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN, Pierre Henri
GASDON

Étaient Absents Excusés : Aurélie LEGROS, pouvoir à Christine FERARD
Miguel LOYARTE, pouvoir à Marie Paule GILLOUARD
Fabienne GUILLOIS, pouvoir à Claudie BENARD
Maud PERREUL
André LUCAS

Bernard JACQUES a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Garderie scolaire : APPROBATION DES TARIFS 2022 /2023

Claudie BENARD rappelle que la garderie scolaire est municipale depuis septembre 2021. Trois agents animent et assurent la surveillance, l'étude et proposent des activités.

Il est proposé par la commission école restaurant (lors de sa réunion du 7 juin) que les tarifs soient fixés en fonction du quotient familial tel que :

Tarifs suivant quotient familial	Tarif 2022/2023
De 0-700 €	0.65€/demi-heure
De 701 € à 874 €	0.80€/demi-heure
875€ et +	0.95 €/demi-heure

Pénalité : 5€ par $\frac{1}{4}$ h commencé, pour tout retard après 19h.

Tarif Majoré pour présence sans inscription préalable : 1.5€ la demi-heure

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver les tarifs 2022/2023.

Au registre, sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Jean-Luc DUVEL

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS
☎ 02 99 76 06 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 1^{ER} Juillet 2022 Présents : 14
Date d'affichage : 10 Juillet 2022 Pouvoirs : 3
Nombre de conseillers en exercice : 19 Votants : 17

L'an deux mille vingt deux, le sept juillet, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur DUVEL Jean Luc.

Etaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN,
Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Michèle
PAQUET, Yohann CHANTREL, Arnaud VOISINNE, Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN, Pierre Henri
GASDON

Étaient Absents Excusés : Aurélie LEGROS, pouvoir à Christine FERARD
Miguel LOYARTE, pouvoir à Marie Paule GILLOUARD
Fabienne GUILLOIS, pouvoir à Claudie BENARD
Maud PERREUL
André LUCAS

Bernard JACQUES a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU
MATERIEL INFORMATIQUE A L'ECOLE PRIVEE DANS LE CADRE DU PLAN DE
RELANCE INFORMATIQUE**

Claudie BENARD rappelle que l'Etat a lancé un plan de relance informatique à destination des
écoles durant l'année 2021. Concrètement, l'Etat subventionne à 70% le matériel acquis et 30%
pour l'espace numérique de travail.

La commune a réalisé un achat de matériel informatique pour l'école publique et pour l'école
privée en tenant compte de la contrainte imposée : il ne fallait pas que la valeur du matériel
informatique acheté puis mis à disposition de l'école privée soit supérieure à celle du matériel
informatique de l'école publique.

La commune a donc acheté du matériel informatique pour 5968,80 euros TTC pour l'école privée
(6677,20 euros TTC pour l'école publique).

La convention ci jointe permet de clarifier la situation : le matériel est mis à disposition de
l'école privée et la maintenance sera assurée par l'école privée.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la convention
de mise à disposition du matériel informatique à l'école privée dans le cadre du plan de
relance informatique.**

Au registre, sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean Luc DUVEL

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS
☎ 02 99 76 06 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 1^{ER} Juillet 2022 Présents : 14
Date d'affichage : 10 Juillet 2022 Pouvoirs : 3
Nombre de conseillers en exercice : 19 Votants : 17

L'an deux mille vingt deux, le **sept juillet**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur DUVEL Jean Luc.

Etaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN,
Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Michèle
PAQUET, Yohann CHANTREL, Arnaud VOISINNE, Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN, Pierre Henri
GASDON

Étaient Absents Excusés : Aurélie LEGROS, pouvoir à Christine FERARD
Miguel LOYARTE, pouvoir à Marie Paule GILLOUARD
Fabienne GUILLOIS, pouvoir à Claudie BENARD
Maud PERREUL
André LUCAS

Bernard JACQUES a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DE FOURNITURE DE
REPAS AVEC LA COMMUNE DE TAILLIS**

Claudie BENARD explique que pour faire suite à l'engagement de campagne de la liste majoritaire, il va être mis fin aux repas fournis en liaison froide et il va être proposé de fournir des repas faits maison. La commune de Taillis disposant d'un savoir-faire reconnu, la commune de Chatillon en Vendelais s'est rapprochée d'elle pour bâtir un partenariat. Celui-ci permet de fournir des repas en liaison chaude réalisés par deux cuisiniers maisons avec des produits locaux.

Le tarif proposé est de 4,10 euros (sans taxe) pour 190 repas et il intègre un amortissement des investissements réalisés par la commune de Taillis sur 6 ans. Le repas fourni actuellement par RESTORIA est de 3.21 euros TTC au total mais le nombre de repas varie selon qu'il s'agit d'un hors œuvre, plat, fromage ou dessert.

Claudie BENARD fait état de la convention de partenariat qui détaille les modalités de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention (JEAN YVES TALIGOT), un contre (FRANCOISE MARTIN), le Conseil Municipal décide d'approuver la convention de partenariat de fourniture de repas avec la commune de Taillis.

Au registre, sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean Luc DUVEL

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS
☎ 02 99 76 06 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :	1 ^{ER} Juillet 2022	Présents :	14
Date d'affichage :	10 Juillet 2022	Pouvoirs :	3
Nombre de conseillers en exercice :	19	Votants :	17

L'an deux mille vingt deux, le **sept juillet**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur DUVEL Jean Luc.

Etaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN,
Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Michèle
PAQUET, Yohann CHANTREL, Arnaud VOISINNE, Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN, Pierre Henri
GASDON

Étaient Absents Excusés : Aurélie LEGROS, pouvoir à Christine FERARD
Miguel LOYARTE, pouvoir à Marie Paule GILLOUARD
Fabienne GUILLOIS, pouvoir à Claudie BENARD
Maud PERREUL
André LUCAS

Bernard JACQUES a été désigné secrétaire de séance.


OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LES MÔMES DU VENDELAIS

Claudie BENARD rappelle que le centre de Loisirs est géré par l'association Les Mômes du Vendelais depuis plus de 10 ans. La dernière convention avec les Mômes du Vendelais date de 2011. Les modalités de versement de la subvention ont évolué et il convient de mettre à jour la convention. Il est proposé de formaliser l'engagement de soutien de la commune actuellement à hauteur de 15 euros par journée par enfant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la convention de partenariat avec les Mômes du Vendelais.

Au registre, sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL



DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS
☎ 02 99 76 06 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 1^{ER} Juillet 2022 Présents : 14
Date d'affichage : 10 Juillet 2022 Pouvoirs : 3
Nombre de conseillers en exercice : 19 Votants : 17

L'an deux mille vingt deux, le **sept juillet**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur DUVEL Jean Luc.

Etaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN,
Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Michèle
PAQUET, Yohann CHANTREL, Arnaud VOISINNE, Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN, Pierre Henri
GASDON

Étaient Absents Excusés : Aurélie LEGROS, pouvoir à Christine FERARD
Miguel LOYARTE, pouvoir à Marie Paule GILLOUARD
Fabienne GUILLOIS, pouvoir à Claudie BENARD
Maud PERREUL
André LUCAS

Bernard JACQUES a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU LOT 5 -MENUISERIES EXTERIEURES

Jean Yves GARDAN rappelle que le lot Menuiseries extérieures a été attribué à la société
AMCP pour un montant de 49 753 € HT.

L'objet de cet avenant n°1 concerne les travaux suivants :
- Suppression de deux stores vénitiens : - 3522.95 € HT

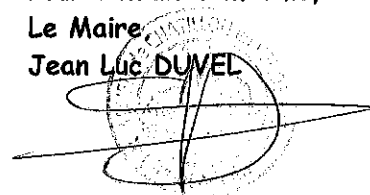
Montant du marché initial : 49 753€ HT
Montant de l'avenant n° 1 : - 3 522.95 € HT

Soit un nouveau montant du marché à 46 230.05 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :
- valider l'avenant n°1 au lot Menuiseries extérieures
- autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Au registre, sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean Luc DUVEL



2022-07-079

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS
☎ 02 99 76 06 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :	1 ^{ER} Juillet 2022	Présents :	14
Date d'affichage :	10 Juillet 2022	Pouvoirs :	3
Nombre de conseillers en exercice :	19	Votants :	17

L'an deux mille vingt deux, le sept juillet, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur DUVEL Jean Luc.

Etaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN,
Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Michèle
PAQUET, Yohann CHANTREL, Arnaud VOISINNE, Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN, Pierre Henri
GASDON

Étaient Absents Excusés : Aurélie LEGROS, pouvoir à Christine FERARD
Miguel LOYARTE, pouvoir à Marie Paule GILLOUARD
Fabienne GUILLOIS, pouvoir à Claudie BENARD
Maud PERREUL
André LUCAS

Bernard JACQUES a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : ETUDE DE REVITALISATION DE CENTRE BOURG : ATTRIBUTION DU
MARCHÉ, PRÉSENTATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET SOLLICITATION
DE SUBVENTIONS**

Jean Luc DUVEL explique que dans le cadre du programme PETITE VILLE DE DEMAIN, lors de sa séance du 28 avril, le Conseil municipal a approuvé le lancement d'une consultation relative à une nouvelle étude de revitalisation du centre bourg. La consultation a été lancée le 10 mai sur le site MEGALIS. La date de réception a été fixée au 9 juin. Deux plis ont été transmis. Les deux groupements de candidats ont été auditionnés le 23 juin par la commission centre bourg et des partenaires (représentante du Département).

Après audition et négociation, l'offre du groupement ICI MEME présente la meilleure offre même s'il n'est pas le moins cher. Vous trouverez ci-joint le rapport d'analyse des offres. Après négociation, son offre est de 37 002,50 euros.

Le plan de financement est le suivant :

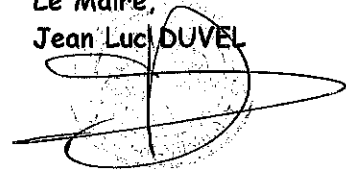
ETUDE DE REVITALISATION DU CENTRE-BOURG ET PLAN GUIDE				
DEPENSES		RECETTES		
DESIGNATION	MONTANT € HT	Vitré Co	INFORMATIONS	MONTANT € HT
			PLH	4 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	37 002,50 €	Département	Aide au financement des études globales de centre-bourg	15 000,00 €
		EPF Bretagne	Convention d'étude et de veille foncière	7 000,00 €
		Banque des territoires	Co-financement d'études au titre de PVD	3 700,25 €
TRAVAUX				
		TOTAL AIDES PUBLIQUES		29 700,25 €
		- € AUTOFINANCEMENT/EMPRUNT		7 302,25 €
TOTAL DEPENSES HT	37 002,50 €	TOTAL RECETTES		37 002,50 €
TOTAL DEPENSES TTC	44 403,00 €	TOTAL RECETTES TTC		44 403,00 €
DEPENSES NON ELIGIBLES SUBVENTION		DONT FCTVA		5 935,20 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d' :

- attribuer le marché au groupement formé par ICI MEME pour un montant de 37 002.50 euros HT
- autoriser le Maire ou son représentant à solliciter les partenaires (VITRE CO, DEPARTEMENT, EPF BRETAGNE et Banque des territoires)
- approuver le plan de financement prévisionnel ci annexé
- autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Au registre, sont les signatures.

Pour extrait conforme,
 Le Maire
 Jean Luc DUVEL



DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS
☎ 02 99 76 06 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :	1 ^{ER} Juillet 2022	Présents :	14
Date d'affichage :	10 Juillet 2022	Pouvoirs :	3
Nombre de conseillers en exercice :	19	Votants :	17

L'an deux mille vingt deux, le **sept juillet**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur DUVEL Jean Luc.

Etaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN,
Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Michèle
PAQUET, Yohann CHANTREL, Arnaud VOISINNE, Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN, Pierre Henri
GASDON

Étaient Absents Excusés : Aurélie LEGROS, pouvoir à Christine FERARD
Miguel LOYARTE, pouvoir à Marie Paule GILLOUARD
Fabienne GUILLOIS, pouvoir à Claudie BENARD
Maud PERREUL
André LUCAS

Bernard JACQUES a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : 3EME TRANCHE : DETERMINATION DU PRIX DE CESSION AU M²

Jean Luc DUVEL rappelle que la 3eme tranche comprendra 11 lots individuels pour une surface
de 5427 m² + 1 lot connexe de 616 m² soit une surface totale de 6043 m².

Jean Luc DUVEL présente le cout financier prévisionnel détaillé. Les dépenses relatives à la
construction du lotissement comprennent :

- les études (maitrise d'œuvre - géomètre etc.)
- les travaux de terrassement - voirie - réseaux - espaces verts
- les frais de gestion et les frais financiers

Le cout prévisionnel de cette tranche est de 334 999,32 € HT soit 393 433,37 € TTC.

Le prix proposé par la commission lotissement est fixé à 57,92 euros HT soit 69,50 euros TTC.
Le foncier ayant été acquis à titre gratuit lors de la cession par Néotoa, il n'y a pas de TVA sur
marge.

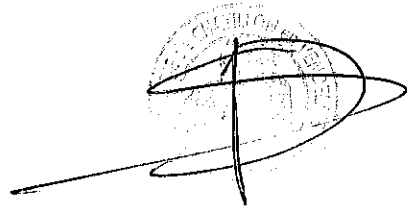
Un débat a lieu sur le prix proposé au m² avec deux préoccupations antagonistes : avoir un prix
accessible ou avoir un prix qui évite que la commune ne perde de l'argent (compte tenu des
cours actuels du pétrole puisque la dernière phase d'enrobés sera réalisée une fois que 75% des
lots auront été vendus).

Après en avoir délibéré, à la majorité, un contre (JEAN LUC DUVEL), le Conseil Municipal décide d' :

- approuver le cout financier prévisionnel
- fixer le prix du m² à 57,92 euros HT soit 69,50 euros TTC pour les 11 lots pour une surface de 5427 m² et pour le lot connexe de 616 m²
- prévoir que Maître OUAIRY sera le notaire pour chaque acte
- autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Au registre, sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean Luc DUVEL



DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS
☎ 02 99 76 06 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :	1 ^{ER} Juillet 2022	Présents :	14
Date d'affichage :	10 Juillet 2022	Pouvoirs :	3
Nombre de conseillers en exercice :	19	Votants :	17

L'an deux mille vingt deux, le sept juillet, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur DUVEL Jean Luc.

Etaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN,
Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Michèle
PAQUET, Yohann CHANTREL, Arnaud VOISINNE, Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN, Pierre Henri
GASDON

Étaient Absents Excusés : Aurélie LEGROS, pouvoir à Christine FERARD
Miguel LOYARTE, pouvoir à Marie Paule GILLOUARD
Fabienne GUILLOIS, pouvoir à Claudie BENARD
Maud PERREUL
André LUCAS

Bernard JACQUES a été désigné secrétaire de séance.

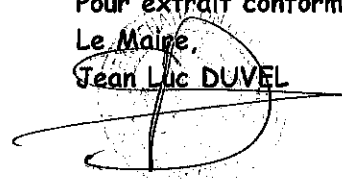
OBJET : APPROBATION DE L'AVANCE DE TRAVAUX VERSEE PAR LE BUDGET COMMUNAL SUR LE BUDGET ANNEXE ET MODALITES DE RECUPERATION DE CETTE AVANCE

Christine FERARD explique que le budget communal finance les travaux pour un montant de 330 000 euros sur le budget annexe du lotissement du bois Guichard. Cette avance permettra au budget annexe Lotissement du Bois Guichard de financer les dépenses relatives à la construction de la 3^{ème} tranche du lotissement. Il est précisé que cette avance sera remboursée au Budget principal une fois par an en fin d'année en fonction des ventes de terrains réalisées dans l'année. Cette avance est effectuée par débit du compte 27638 « créances sur établissements » budget principal et crédit du compte 16874 « créances budget communal » du budget annexe lotissement du Bois Guichard.

Après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention (FRANCOISE MARTIN), un contre (JEAN YVES TALIGOT), le Conseil Municipal décide d'approuver cette avance de travaux du budget communal sur le budget annexe.

Au registre, sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean Luc DUVEL



2022-07-082

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS
☎ 02 99 76 06 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :	1 ^{ER} Juillet 2022	Présents :	14
Date d'affichage :	10 Juillet 2022	Pouvoirs :	3
Nombre de conseillers en exercice :	19	Votants :	17

L'an deux mille vingt deux, le **sept juillet**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur DUVEL Jean Luc.

Etaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN,
Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Michèle
PAQUET, Yohann CHANTREL, Arnaud VOISINNE, Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN, Pierre Henri
GASDON

Étaient Absents Excusés : Aurélie LEGROS, pouvoir à Christine FERARD
Miguel LOYARTE, pouvoir à Marie Paule GILLOUARD
Fabienne GUILLOIS, pouvoir à Claudie BENARD
Maud PERREUL
André LUCAS

Bernard JACQUES a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : APPROBATION DU LIEU D'IMPLANTATION DES BORNES DE RECHARGE
ELECTRIQUES**

Gérard BEAUGENDRE explique que Vitré communauté nous demande de fixer les lieux
d'implantation des bornes de recharge électrique. Il est proposé d'en mettre une à la Pimotière
et une en centre bourg.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de proposer le centre
bourg et la Pimotière pour avoir une borne dans chacun de ces lieux près du
transformateur.

Au registre, sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean Luc DUVEL

